



Assemblée générale

Distr. générale
17 mars 2003
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Demande d'inscription d'une question additionnelle à l'ordre du jour de la cinquante-septième session

Crise mondiale de la sécurité routière

Additif

Projet de résolution Crise mondiale de la sécurité routière

L'Assemblée générale,

Constatant que le bilan mondial des accidents de la route en nombre de morts, de blessés et de handicapés s'alourdit rapidement,

Consciente du nombre disproportionné d'accidents mortels se produisant dans les pays en développement,

Prenant acte des répercussions des accidents de la circulation sur l'économie des pays et l'économie mondiale,

Notant que certains pays en développement ne peuvent pas consacrer à la sécurité routière les ressources économiques qu'il faudrait, ce qui se traduit par un plus grand nombre de morts et de blessés dans des accidents de la route,

Affirmant qu'il convient de lancer à l'échelle mondiale une campagne de sensibilisation à l'importance de la sécurité routière, en tant que question d'intérêt général, en faisant appel en particulier à l'éducation et à la diffusion de l'information,

Convaincue que la responsabilité de la sécurité routière incombe aux autorités locales et municipales et aux administrations centrales,

Déclarant en outre que la crise de la sécurité routière est un problème multidimensionnel qui requiert une collaboration à tous les niveaux, et faisant appel notamment à des programmes appropriés d'éducation en matière de santé publique,

1. *Se félicite* de l'action menée par l'Organisation mondiale de la santé, qui a fait de la sécurité routière le thème de la Journée mondiale de la santé qui sera



célébrée le 7 avril 2004 et entrepris d'établir un rapport mondial sur la prévention des accidents de la route qui doit être publié en avril 2004;

2. *Encourage* les gouvernements et la société civile à sensibiliser le public, et en particulier les jeunes fréquentant des établissements d'enseignement, au problème universel des morts et des blessés victimes d'accidents de la route qui pourraient être évités;

3. *Prie* tous les gouvernements d'adopter de nouvelles lois réglementant la circulation routière et de continuer à faire respecter la législation existante en la matière;

4. *Prie* le Secrétaire général de lui soumettre, par l'intermédiaire de l'organe approprié de l'Organisation des Nations Unies, un rapport sur la crise mondiale de la sécurité routière, tenant compte des vues exprimées par les États Membres et les organismes et institutions compétents des Nations Unies, afin qu'elle l'examine à sa cinquante-huitième session.
